



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ DES
SERVICES DE L'ÉTAT
DANS
LE JURA**



2022

1. Un État au plus près du territoire et du citoyen

2. Améliorer la résilience territoriale

3. Faire face aux enjeux du territoire

Éditorial

L'année 2022 a été la sortie de la crise sanitaire, et nous a permis un retour à une vie « normale », côtoyant désormais ce virus sans impact sur notre système hospitalier, grâce au succès des campagnes de vaccination.

Ces deux années de gestion de la crise sanitaire, de mesures exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence, ont toutefois marqué durablement nos concitoyens.

Et après cette épreuve historique, le pays a rapidement été touché par d'autres crises, de natures différentes.

Je pense tout d'abord au conflit russo-ukrainien, à l'accueil des Ukrainiens déplacés sur notre territoire, et aux impacts économiques de ce conflit, notamment sur l'énergie. Les services de l'État ont répondu présents pour accompagner les entreprises en difficultés, avec une mobilisation et un soutien exceptionnels.

Cette crise nous a aussi montré collectivement que nos ressources connaissent des limites, et que nous devons agir collectivement et durablement pour tendre vers la sobriété.

Je pense également à la crise climatique. L'été 2022 nous a rappelé aux Français la réalité du changement climatique. Le Jura a été frappé avec une inédite violence en matière de sécheresse et de feux de forêts.

Ces périodes difficiles nous témoignent de l'intérêt d'affronter collectivement ces crises, par la mobilisation conjointe et coordonnée de l'État et de ses partenaires.

Dans ce contexte, les services de l'État se doivent d'impulser et d'accélérer leur action en faveur de la transition écologique.

L'année 2022 a profondément changé les rapports de société et les attentes des usagers envers la « puissance publique ». Afin de répondre au mieux aux enjeux qui nous font face, les services de l'État resteront mobilisés pour soutenir, accompagner et faire émerger les projets et les initiatives des collectivités et acteurs locaux.

Serge CASTEL
Préfet du Jura

SOMMAIRE

1. Un État au plus près du territoire et du citoyen.....	4
1.1 « France services ».....	4
1.2 L'État « facilitateur ».....	6
1.2.1 Sauvegarder et promouvoir les savoir-faire et le patrimoine du Jura.....	6
1.2.2 L'accompagnement des entreprises à l'épreuve des crises.....	7
1.2.3 L'accompagnement des entreprises au recrutement inclusif.....	9
1.3 Le développement des actions en faveur du droit des femmes et de l'égalité.....	10
1.3.1 Héberger dans l'urgence les femmes victimes de violence.....	10
1-3-2 – Les mesures pour favoriser l'égalité professionnelle.....	11
1.4 Les actions en faveur de la jeunesse.....	12
1.4.1 Un contrat d'engagement jeune « CEJ » pour les jeunes sans formation, ni emploi..	12
1.4.2 Le service national universel (SNU).....	13
1.4.3 Le dispositif « territoire éducatif rural ».....	14
1.4.4 Le projet « cité éducative » de la ville de Saint-Claude.....	15
1.5 L'emploi : agir sur les métiers en tension pour pallier les difficultés de recrutement....	16
1.6 Le dispositif « France Relance ».....	17
1.7 Le dispositif « France 2030 ».....	18
1.8 Le soutien aux populations les plus fragiles.....	19
1.8.1 Accueil et accompagnement des déplacés ukrainiens suite à la guerre en Ukraine.	19
1.8.2 Lutter contre les violences intrafamiliales.....	20
1.9 Assurer la sécurité et la protection des populations.....	21
1.9.1 La sécurité intérieure et la lutte contre la délinquance.....	21
1.9.2 Lutter sans relâche contre l'insécurité routière.....	23
1.9.3 Garantir la sécurité des événements publics.....	24
1.9.3 Maintenir un niveau d'expertise des services de sécurité et de secours.....	25
1-9-3 Maintenir un haut niveau de protection économique pour les consommateurs....	25
1.9.4 Assurer la protection sanitaire de la population.....	26
1.9.5 Assurer le respect du droit du travail et la protection des salariés.....	27
2. Améliorer la résilience territoriale.....	28
2.1 L'Appui à la planification de l'urbanisme.....	28
2.2 L'État assure la cohésion des territoires : renforcer les petites centralités.....	29
2.3 La politique de la ville : le soutien des quartiers défavorisés.....	30
2.4 La sobriété énergétique et la résilience.....	31
2.5 L'État soutient l'investissement des collectivités territoriales.....	31
2.6 Le nécessaire développement des énergies alternatives et la doctrine EnR.....	32
2.7 La nécessaire préservation des espaces naturels et patrimoniaux.....	33
3. Faire face aux enjeux du territoire.....	35
3.1 Les conséquences prévisibles du réchauffement climatique.....	35
3.2 La présence pérenne du loup dans le Jura.....	38
3.3 Lancement de la nouvelle PAC et transfert de compétences FEADER.....	39
3.4 Les plans alimentaires territoriaux.....	40
3.5 La filière locale bois / forêt à valoriser.....	41



1. Un État au plus près du territoire et du citoyen

1.1 « France services »

Permettre l'accès aux droits jusqu'au dernier km

Le Gouvernement a souhaité créer un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français, permettant à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Ces lieux ont été créés pour offrir aux usagers un accueil de proximité confidentiel et gratuit.

L'objectif du Gouvernement à la fin 2022 était de labelliser 2 500 EFS sur le territoire national. Cela a été atteint avec la dernière vague de labellisation de novembre 2022 (2 538 EFS labellisées) via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.



Les missions des « France services » relèvent :

- ✓ de l'accompagnement de l'utilisateur à la réalisation des démarches en ligne (mais sans faire à sa place) ;
- ✓ de l'accompagnement des démarches de premier niveau pour les 9 partenaires opérateurs ayant contractualisé avec l'État (CAF, CARSAT, CPAM, MSA, DDFIP, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, ANTS, La Poste) ;
- ✓ de l'accompagnement de 1^{er} niveau pour les partenaires départementaux (ONACVG pour le Jura) et locaux, les porteurs de structure pouvant contractualiser localement avec des partenaires.

En 2022, 7 nouveaux EFS ont été labellisés dans le département, portant leur nombre total à 25, soit 1 de plus que la cible départementale fixée à 24. Le maillage territorial des structures permet à 97,7 % des Jurassiens d'avoir un EFS à proximité de son domicile et couvre 15 des 17 cantons jurassiens, les 3 Quartiers Politiques de la Ville et les 14 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).



Inauguration de la France services de Champagnole, le 27 septembre 2022

Au 1^{er} octobre 2022, une animatrice départementale France services est venue renforcer l'équipe jurassienne. Rattachée à 50 % de son temps à la Préfecture, elle assure un rôle de coordination et de mise en réseau des France services du département, en lien avec la référente FS de la préfecture et le programme FS de l'ANCT.

Les EFS reçoivent 2 subventions, qui proviennent des Fonds Nationaux d'Aménagement du Territoire (FNADT) et France Services (FNFS), à hauteur de 30 000 € par an. En 2023, l'État augmentera de 5 000 € son soutien annuel aux porteurs des structures.

Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Claude a été désignée référente ruralité pour le département.

La mission implique le suivi du déploiement du réseau France Services. L'objectif étant atteint en nombre de labellisation, les services de la préfecture concentrent leurs efforts, d'une part, sur l'amélioration des outils de travail des conseillers France services et, par ce biais, du service rendu aux usagers, d'autre part, sur la communication nécessaire à ce que les jurassiens s'emparent pleinement de ces nouveaux lieux à leur service.

Chiffres clés :

7 nouveaux Espaces France Services (EFS) labellisés en 2022

25 Espaces France Services (EFS) dans le Jura

40 654 accompagnements

Lien Internet :

<https://www.jura.gouv.fr/Demarches/France-services-pour-vous-aider-dans-vos-demarches-administratives>



1.2 L'État « facilitateur »

1.2.1 Sauvegarder et promouvoir les savoir-faire et le patrimoine du Jura

L'accompagnement de projets structurants du département

Le département du Jura se distingue par des savoirs-faire d'excellence qui ont marqué son histoire et son développement économique : lunetterie, confection de pipes, taille de diamants, tournerie... Les établissements de formation aux métiers d'art constituent des centres névralgiques autour desquels des écosystèmes favorables aux entreprises mobilisant ces savoir-faire doivent se développer.

C'est pourquoi la préfecture accompagne les EPCI et autres acteurs publics pour faire aboutir les projets constitutifs de ces écosystèmes. Neuf projets structurants ont été identifiés » et font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un COFIL : restructuration de l'Institut de formation des compagnons du Tour de France à Mouchard, développement du centre de formation des apprentis de l'industrie (CFAI) au sein du campus de Gevingey, développement de l'Atelier des savoir-faire de Ravilloles (labellisé Manufacture de proximité fin 2021)...

Une fonction de directrice de projet est spécialement dédiée à l'appui aux entreprises détenant des savoirs-faire spécifiques. Disposant d'une connaissance fine des entreprises industrielles ou artisanales, elle est en lien constant avec ce réseau économique, les informant régulièrement du lancement d'appels à candidature (ex. Prix des artisans), d'appels à projet (ex. France 2030), ou organisant des événements (webinaire du 27 juin 2022 sur la plateforme de recherche MIFHySTO et l'association régionale « Luxe & Tech »).

Suite à l'identification des besoins prioritaires des entreprises de la lunetterie en termes de formation (soudure, polissage, réglage machines à commande numérique), une formation au polissage a été organisée par le GRETA dans les locaux du lycée de Morez, pour un démarrage début 2023. En parallèle, une expérimentation

avec le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ industrie) a été mise en place en octobre 2022 pour répondre de manière souple et réactive à l'ensemble des besoins en formation des entreprises de la filière.



Forum des métiers de la lunetterie, le 23 juin 2022

Un géant du luxe accompagné pour son implantation dans le Haut-Jura.

Kering Eyewear souhaitait relocaliser sa production en Europe et envisageait de s'implanter dans le Haut-Jura, dans le secteur de Morez-Morbier où se trouvent plusieurs de ses sous-traitants. Une réunion avec les dirigeants de Kering Eyewear organisée par la responsable de la filière luxe de l'Agence économique régionale avec la directrice de projet a permis de visiter le lycée des métiers de l'optique et des micro-techniques de Morez et de présenter l'écosystème dont bénéficient les entreprises jurassiennes de la filière lunettes, en particulier les dispositifs de formation et d'aides à l'embauche et à l'investissement. Ces échanges ont satisfait les dirigeants de Kering Eyewear puisque l'entreprise a annoncé quelques mois plus tard le rachat de l'un de ses fournisseurs, l'entreprise UNT située à Morbier.



Photos : UNT

Par ailleurs, les savoir-faire jurassiens sont régulièrement mis en valeur par l'organisation d'événements :

✓ **Organisation des Journées européennes des métiers d'art (JEMA) en préfecture**



Plus de 400 visiteurs en préfecture les 2 et 3 avril 2022 pour profiter des démonstrations et informations des établissements de formation et artisans des métiers d'art.

✓ **Les rencontres du patrimoine**

Les Rencontres du Patrimoine, organisées par la préfecture du Jura, se sont tenues le 15 novembre 2022 à Lons-le-Saunier. Réunissant près de 200 personnes (élus et associations), elles ont permis de clarifier le rôle des différents acteurs et d'apporter un niveau minimum de connaissance sur l'état des lieux et l'inventaire du patrimoine jurassien, l'ingénierie de projet de sauvegarde du patrimoine, ou encore le recours aux chantiers participatifs et à la mobilisation citoyenne. Suite à ces Rencontres, un annuaire d'ingénierie du patrimoine du Jura a été réalisé.



Lien internet : <https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Culture/Annuaire-d-ingenierie-du-patrimoine-du-Jura>

Environnement et pérennisation du pôle recherche et formation de Poligny. Dans le cadre du lancement du Grand défi Ferments du futur et de la récente mise en place d'un pôle d'excellence microbiologique à Aurillac, M. le Préfet a souhaité une investigation sur l'opportunité de développer un pôle d'excellence similaire autour des productions de comté et de vin, dans l'objectif de pérenniser et renforcer l'écosystème présent à Poligny autour de l'Ecole Nationale d'Industries Laitières (ENIL) et du laboratoire de l'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement (INRAE). Une réunion sera organisée en 2023 afin de réaliser un état des lieux de cet écosystème de Poligny et de déterminer les manières de le pérenniser et de le faire connaître.



Visite officielle de M. Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, le 2 décembre 2022 – séquence de visite de l'INRAE

1.2.2 L'accompagnement des entreprises à l'épreuve des crises

Les marchés ont été fortement bouleversés par la crise sanitaire ; les effets sur les entreprises et notamment les difficultés d'approvisionnement en matières premières ont perduré en 2022. La guerre en Ukraine a aggravé ce phénomène notamment compte-tenu d'une augmentation du coût des énergies, gaz et électricité, et des matières premières.

L'État, via la DDFIP du Jura, et notamment la conseillère départementale à la sortie de crise, a ainsi accompagné 45 entreprises en 2022. Elle a pris contact avec ces entreprises de toute taille (micro-entreprises et PME) suite au signalement d'un membre du CODEFI restreint ou du Comité départemental de sortie de crise pour 21 d'entre elles. Les 24 autres entreprises se sont manifestées spontanément afin d'être soutenues pour faire face à leurs difficultés de trésorerie ou devant leur incapacité à faire face à leurs dettes fiscales et sociales.

Les secteurs d'activité concernés sont principalement l'industrie, le commerce, et l'hébergement restauration.

Le CODEFI, quant à lui, a pu octroyer deux « Prêts Exceptionnels Petites Entreprises » afin de permettre à des entreprises jurassiennes de pérenniser leur activité.

La DDFIP et la préfecture du Jura ont également accompagné les entreprises concernées par la hausse des prix de l'énergie (information, orientation, aide au dépôt des demandes).

Le Gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aide. Ces aides ainsi que leurs modalités diffèrent selon la taille de l'entreprise et les difficultés qu'elle rencontre.

C'est pourquoi un dispositif local d'accompagnement a été mis en place, au plus près des professionnels. Dans ce cadre, les entreprises ont pu (et peuvent encore en 2023) bénéficier du guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité. En 2022, 4 entreprises jurassiennes ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total d'aide versé de 1 688 088€.

Par ailleurs, l'État a mis en place un accompagnement d'entreprises dans le cadre de ses missions de revitalisation économique et dans le suivi des reclassements suite à la fermeture d'entreprises.

L'action de l'État en faveur de l'activité partielle

L'État a également accompagné les entreprises rencontrant des difficultés en prolongeant et en modifiant le dispositif d'activité partielle, largement sollicité au plus fort de la crise sanitaire en 2020. Deux dispositifs se sont

complétés : l'activité partielle de droit commun pour des difficultés ponctuelles et le dispositif d'activité partielle de longue durée pour les entreprises confrontées à une baisse plus durable de leur activité.

En 2022, près de 400 entreprises du département ont pu bénéficier de ce soutien financier, permettant de prendre en charge partiellement les salaires et de maintenir les savoirs-faire et compétences au sein des entreprises. 337 entreprises employant 450 salariés ont été aidées au titre de l'activité partielle de droit commun, 50 entreprises employant 3 000 salariés au titre de l'activité partielle de droit commun, notamment dans l'Industrie.

Le montant accordé par l'État en 2022 pour sauvegarder les emplois au sein des entreprises du Jura s'élève à environ 2 millions € (2 185 682€), dont 2/3 au titre de l'activité partielle de droit commun.

Chiffres clés / soutien aux entreprises

Activité partielle : 2 millions d'euros d'aides de l'État

- 400 entreprises soutenues,
- 3 450 emplois préservés
- 45 entreprises accompagnées par la conseillère à la sortie de crise

Guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité :

- 1,7 M€ d'aides



Retour en images : Visite officielle de M. le Ministre de l'Économie – séquence « tour de table » des acteurs économiques du Jura

1.2.3 L'accompagnement des entreprises au recrutement inclusif

Afin de poursuivre la dynamique initiée en 2018 autour de la mobilisation nationale « La France, une chance » qui fait de l'accès à l'emploi le meilleur levier d'inclusion, chaque département a lancé un club « Les entreprises s'engagent ». Ces clubs réunissent les entreprises de toutes tailles, les services de l'État et différents partenaires afin d'agir collectivement pour une société inclusive et un monde durable, à travers trois grandes thématiques d'engagement :

- ✓ l'insertion professionnelle des jeunes, des personnes en situation de handicap, des personnes placées sous-main de justice, des personnes en quartiers prioritaires de la ville et des réfugiés ;
- ✓ la sobriété énergétique ;
- ✓ les achats inclusifs.

Dans le Jura, le club « Les entreprises s'engagent » regroupent 50 entreprises et 11 structures partenaires (Pôle Emploi, les missions locales, Cap Emploi, Made in Jura, les chambres consulaires et la plateforme RH). La dynamique du club est portée par deux chefs d'entreprise, un référent des services de l'État et un animateur financé par l'État.



Le club du Jura travaille pour d'une part, développer des solutions inclusives pour pallier aux problématiques de recrutement, et d'autre part, créer des passerelles entre l'école et l'entreprise.

Un programme d'actions se déploie au niveau du département :

- ✓ des webinaires sur des thématiques inclusives avec des intervenants locaux, telles que les modalités de recrutement d'actifs en situation de handicap ;
- ✓ des visites de structures d'insertion pour les entreprises pour faciliter les passerelles des salariés en parcours d'insertion, bénéficiant d'un accompagnement social et professionnel ;
- ✓ des visites d'entreprises avec les opérateurs de l'emploi pour apporter une réponse à leurs problématiques de recrutement ;
- ✓ la mise en place d'actions spécifiques au club : l'organisation d'un campus de l'inclusion pour partager des bonnes pratiques autour du recrutement inclusif ou des achats durables, la tenue d'ateliers thématiques sur la responsabilité sociale des entreprises ;
- ✓ la participation aux événements autour de l'emploi : forums emploi, DuoDay, Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées, Semaine de l'Industrie, ...

Enfin, les axes de travail principaux du service public de l'emploi local sont le développement de l'insertion par l'activité économique, insuffisante sur le territoire de Saint-Claude, et l'accompagnement du public féminin.

Un rapprochement avec les services d'Oyonnax a été initié, en lien avec la sous-préfète de Gex-Nantua, les deux bassins d'emploi étant très proches en distance et en tissu industriel.

Chiffres clés / inclusion

- 2 co-leaders : « Bouvard Alina » à Dole, Groupe « Demain » à Lons-le-Saunier
- 1 référent DDETSPP, 1 animateur CCI, 50 entreprises engagées, 11 structures partenaires

Lien : <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr>

1.3 Le développement des actions en faveur du droit des femmes et de l'égalité

1.3.1 Héberger dans l'urgence les femmes victimes de violence

Dans le cadre du programme national d'ouverture de 1 000 nouvelles places d'hébergement pour femmes victimes de violence, 3 nouveaux appartements d'hébergement d'urgence ont été ouverts en 2022.

Le département du Jura dispose ainsi aujourd'hui de 7 appartements d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violence. Répartis sur l'ensemble du département, ces places sont gérées par 3 associations : l'Association St Michel Le Haut (ASMH), « Femmes Debout » et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Un accompagnement social débute ainsi dès la mise à l'abri, sur appel du Service Intégré d'Accueil et D'orientation - SIAO 115. Le CIDFF gère également, avec le soutien financier de l'État, 14 hébergements de stabilisation pour assurer la suite du parcours de ces femmes avec ou sans enfants.

Le conventionnement avec une femme chauffeuse de taxi (Taxi des Reculées) a permis de faciliter les transports d'urgence des femmes victimes de violence vers les places d'hébergement dédiées. Cette initiative jurassienne a été récompensée lors du concours Initiatives au Féminin (photo de la cérémonie).



Concours initiatives au Féminin BFC – Remise des prix à Saint-Vit le 5 décembre 2022

Enfin, un partenariat entre les Restos du cœur 39 et les associations d'hébergement des femmes victimes de violence permet d'équiper chacun des logements de « colis d'accueil » et ainsi de faciliter l'entrée des femmes dans le logement. Ce partenariat sera prochainement dupliqué dans d'autres départements de la région BFC.

Chiffres clés :

- 14 places d'hébergement d'urgence pour femmes victimes
- 81 demandes d'hébergement d'urgence en 2022 (contre 57 en 2021)
- 110 personnes mises à l'abri (66 femmes et 44 enfants)

1-3-2 – Les mesures pour favoriser l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle a été en 2022 une des priorités de l'inspection du travail. 42 interventions portant sur ce sujet ont été réalisées.

Par ailleurs, les entreprises qui n'étaient pas à jour de leurs obligations ont été conviées à une réunion d'information pour leur rappeler les possibilités d'accompagnement proposées gratuitement, notamment avec l'association FETE - Femme Egalité Emploi.



La culture de l'égalité commence dès le plus jeune âge

Des échanges constructifs ont eu lieu avec les employeurs et les représentants du personnel, sur les actions innovantes qui peuvent être portées par les entreprises dans l'accompagnement à la parentalité pour les hommes et les femmes, la prévention des stéréotypes, des violences sexistes ou sexuelles et des violences intrafamiliales, et dans la rémunération effective.

De nombreuses actions sont menées sur l'ensemble du territoire, avec différents partenaires publics et privés, à destination des publics scolaires, pour déconstruire l'orientation genrée ou soutenir l'ambition des jeunes filles :

- ✓ Les Sciences n'ont pas de genre (UBFC et EDF)
- ✓ Rencontres avec des créateurs d'entreprise (100 000 Entrepreneurs)
- ✓ le Plan Egalité Lycée (FETE)
- ✓ La mini-entreprise S (Entreprendre pour apprendre)
- ✓ La semaine de l'Orientation (Elles Bougent)
- ✓ La journée des femmes (collège de Lavans les Saint-Claude)

Chiffres clés :

Index de l'égalité pour les entreprises jurassiennes : 88/100 en 2022

Lien Internet :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Droits-des-femmes-et-egalite/Egalite>
<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/indexegapro>

1.4 Les actions en faveur de la jeunesse

Outre 2 dispositifs phares développés dans le cadre de la politique de la ville, ayant pour objectif la réussite éducative des enfants quel que soit leur territoire de résidence, à savoir « les territoires éducatifs » et « la cité éducative de Saint-Claude, le contrat d'engagement jeune et le service national universel s'adressent aux jeunes ou à partir de 15 ans.

1.4.1 Un contrat d'engagement jeune « CEJ » pour les jeunes sans formation, ni emploi

Lancé en mars 2022 par les missions locales et Pôle emploi, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) prend la suite de la Garantie Jeunes comme dispositif privilégié de soutien à l'insertion professionnelle des 16-25 ans en difficulté d'accès à l'emploi. Le principe est la mise en œuvre d'un accompagnement intensif assorti d'une allocation financière, d'une durée maximale de 12 mois.



Plus précisément, sont concernés par ce dispositif les « Neets » (ni en emploi, ni en étude, ni en formation), les travailleurs précaires, et les jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.

L'évolution par rapport à la Garantie Jeunes est le « renforcement de l'intensité de l'accompagnement », avec :

- ✓ un référent unique tout au long du parcours ;
- ✓ l'obligation pour le jeune de participer à des activités de 15 à 20 heures par semaine ;
- ✓ un plan d'actions personnalisé avec un objectif de sortie en emploi durable.

L'enjeu de la mise en place du CEJ pour cette première année est la complémentarité des deux opérateurs en charge du dispositif, missions locales et Pôle Emploi.

Parmi ce public de jeunes en grande difficulté dans le Jura :

- ✓ 20,2 % sont mineurs (contre 13 % au niveau national)
- ✓ 18,8 % habitent en zone de revitalisation rurale - ZRR (contre 11,9 % au niveau national)
- ✓ 62,8 % ont un niveau de formation inférieur au BEP/CAP (contre 50 % au niveau national)



De plus, via un appel à projet régional, des actions spécifiques sont mises en œuvre pour accompagner des jeunes confrontés à de lourdes difficultés, et très éloignés des institutions pour favoriser les transitions vers le CEJ.

Dans le Jura, deux projets ont été retenus : la mise en place d'une plateforme de mobilité inclusive dans le Haut-Jura par la Mission locale Sud Jura et une action départementale de repérage et de remobilisation de jeunes « hors radar », avec un accompagnement vers le logement, portée par le SIAO.

Chiffres clés :

Près de 700 « Contrat d'Engagement Jeune » en 2022, dont :

- 20 % de mineur(e)s
- 48 % de femmes
- 13 % issu(e)s de QPV

1.4.2 Le service national universel (SNU)

Le service national universel est un programme à destination des jeunes, volontaires, âgés de 15 à 17 ans. Il se déroule en deux phases :

✓ D'une part, un séjour de cohésion de 15 jours offrant aux jeunes une expérience unique qui favorise le développement personnel, la découverte d'un nouveau territoire, l'engagement citoyen. Les participants viennent de différents horizons socio-économiques, géographiques et culturels, ce qui garantit une véritable diversité.

Lors du séjour, les jeunes sont sensibilisés à des thématiques telles que la citoyenneté, l'environnement, la santé, la solidarité. Il permet l'engagement des jeunes dans des projets concrets qui ont un impact positif sur la société (environnement, solidarités, ...).



Cérémonie d'ouverture d'un séjour SNU, au lycée agricole de Montmorot

✓ D'autre part, des missions d'intérêt général, conçues pour encourager les jeunes à s'investir dans des actions concrètes et significatives en mettant leurs compétences et leurs valeurs au service de l'intérêt général. Les missions couvrent un large éventail de domaines, tels que l'environnement, l'éducation pour tous, l'inclusion sociale, la culture, le sport. En s'impliquant dans ces projets, les jeunes acquièrent des compétences essentielles telles que le travail en équipe, la gestion de projet, la communication, l'empathie et la résolution de problèmes.

Ces deux phases encouragent les jeunes volontaires à devenir des acteurs responsables et solidaires au sein de la société.

En 2022, 163 Jurassiens ont réalisé un séjour de cohésion, dont 60 % de filles et 40 % de garçons. Ils ont découvert les territoires de la Nièvre, de l'Yonne et le Territoire de Belfort.

80% de cette « cohorte » est issue de l'enseignement général ou technologique, 15 % de l'enseignement professionnel, 2,5 % des lycées agricoles et 2,5 % des établissements spécialisés.

Le SDJES a organisé par ailleurs deux séjours de cohésion au lycée agricole Edgar Faure de Montmorot en juin et juillet 2022. 218 jeunes provenant de la région Île-de-France et de Bourgogne Franche-Comté ont été accueillis, en lien avec de nombreux partenaires : gendarmerie nationale, service départemental d'incendie et de secours, UFCV, Info jeunes Jura, UFOLEP, Banque de France, Restos du cœur, Maison de l'Europe BFC, Jura nature environnement...



Par ailleurs, les volontaires jurassiens du SNU ont été acteurs des cérémonies nationales du 8 mai (Victoire de 1945), 14 juillet (Fête nationale) et 11 novembre (Armistice de 1914).

Chiffres clés :

- 163 jurassiens ont réalisé un séjour de cohésion en 2022 ;
- 68% des jeunes volontaires jurassiens ont réalisé une mission d'intérêt général
- Photos commémorations et/ou cérémonies SNU

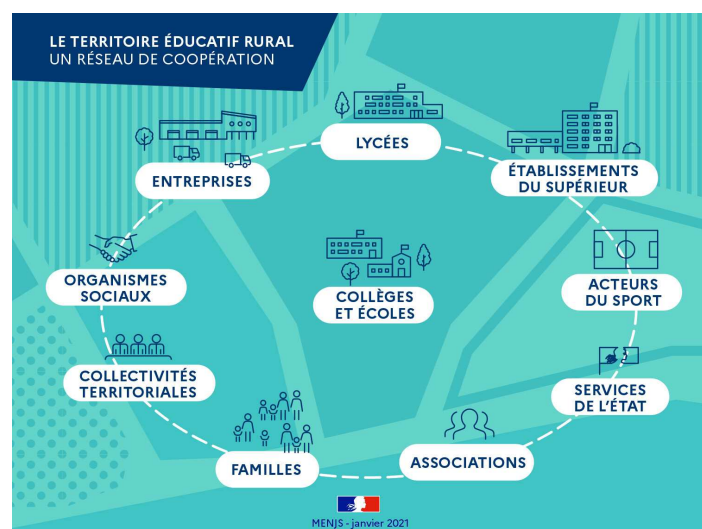
La participation active des jeunes du SNU aux commémorations témoigne de leur engagement au profit du devoir de mémoire et de la transmission des valeurs républicaines.

1.4.3 Le dispositif « territoire éducatif rural »

L'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence, est une priorité de l'action de l'État.

Les « territoires éloignés » posent à l'École un défi spécifique. Du fait de la dispersion de l'habitat et des équipements publics, de l'éloignement des opportunités de poursuite d'études et d'emploi, ou de la déprise démographique et des difficultés économiques, certains territoires ruraux et périphériques présentent des singularités qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente, construite avec les acteurs locaux et s'appuyant sur leurs richesses et leurs atouts.

C'est tout particulièrement le cas dans le secteur du Haut-Jura et au Sud du département.



C'est la raison pour laquelle deux dispositifs « Territoire Éducatif Rural » sont déployés.

Ancré dans un territoire de la grande ruralité en « zone montagne » éloigné des principaux pôles attractifs de la région Bourgogne-franche-Comté, le « Territoire Éducatif Rural Haut Jura » se déploie à travers trois axes stratégiques définis : conforter le rôle et le sens de l'école, accompagner la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Grâce à une démarche collective des acteurs agissant auprès des jeunes du territoire, par le biais d'actions partagées, un maillage du territoire s'opère dans le cadre d'une alliance éducative pour répondre aux priorités identifiées : « Mixité et esprit collectif », « parentalité et inter-degré », « accueillir et aller vers ».

La pratique de sports collectifs, l'utilisation de mini-robots, des projets communs associant plusieurs écoles (classe transplantée...), la découverte de la diversité des métiers, la formation des enseignant(e)s à la programmation sont quelques exemples d'actions au programme.

À partir d'un diagnostic partagé avec les élus et les membres de la communauté éducative, le « Territoire Éducatif Porte du Jura » a retenu 3 axes prioritaires : faire vivre les valeurs de la République, construire un parcours scolaire de territoire inclusif, dynamiser et fédérer l'ouverture culturelle.

Les actions proposées ont permis aux élèves de s'engager concrètement dans le domaine de l'environnement pour mieux le connaître et mieux le protéger. Accompagnés par des artistes, ils ont également réalisé des œuvres artistiques. Au travers de projets adaptés à leurs âges et leurs besoins, ils ont continué d'apprendre à vivre ensemble dans le respect de la différence, à l'école et en dehors.

Chiffres clé / territoire éducatif rural

Haut-Jura :

- 1278 élèves concernés
- 1 cité scolaire et 4 pôles scolaires

Sud du département :

- 1130 élèves concernés.
- 1 cité scolaire et 7 pôles scolaires

1.4.4 Le projet « cité éducative » de la ville de Saint-Claude

Le projet des « cités éducatives » participe de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Il s'agit d'un programme gouvernemental, avec un pilotage et des moyens attribués par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports, et par le ministère chargé de la Ville. Il consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des quartiers à faible mixité sociale.

Ces quartiers cumulent de nombreuses difficultés socio-éducatives et des risques avérés de décrochage scolaire global de certains élèves. Seule une stratégie collective, articulée entre l'État et les collectivités territoriales, ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs (enfance/éducation/jeunesse) autour de l'école, peut créer le continuum nécessaire à la prévention du décrochage scolaire et au renforcement de la réussite éducative, en lien avec les parents.

Une gouvernance stratégique composée de représentants de l'éducation nationale (dont le coordinateur de la Cité éducative), de l'État et de la ville, est mise en place et, se réunit 5 fois par an.



La Cité scolaire du pré-Saint-Sauveur à Saint-Claude - crédits : eclat-bfc.fr

La labellisation obtenue en 2022 encourage des actions renforcées dans trois directions :

- ✓ conforter le rôle de l'école
- ✓ promouvoir la continuité éducative
- ✓ ouvrir le champ des possibles

S'ajoute à cela trois enjeux transversaux, identifiés par les Préfets et les Recteurs et qui font l'objet d'une mobilisation particulière :

- ✓ la relation des parents avec l'école et les institutions
- ✓ le vivre ensemble et les valeurs de la république
- ✓ la poursuite d'étude et l'insertion professionnelle

La ville de Saint-Claude a été labellisée « Cité Éducative » et une convention cadre triennale a été signée en mai 2022, entre la ville, les quartiers prioritaires et le collège cité scolaire du Pré Saint Sauveur. La Cité éducative de Saint-Claude mobilise les acteurs éducatifs lors de séminaires biannuels.



Des appels à projets nourrissent des priorités spécifiques définies : le champ des possibles pour les jeunes filles, la citoyenneté et les valeurs de la république, la parentalité, la santé et les 16-25 ans. Les actions proposées permettent aux jeunes de s'engager dans des domaines variés, et participent à la construction de chacun en tant qu'individu acteur et responsable de son environnement, de son territoire et de son avenir.

Chiffres clé / cité éducative

La Cité éducative concerne 1 838 jeunes de 3 à 25 ans scolarisés dans les 7 écoles de Saint-Claude et à la cité scolaire du Pré Saint-Sauveur

- 200 000 euros sont attribués chaque année, pendant 3 ans
- 25 projets déposés en 2022

1.5 L'emploi : agir sur les métiers en tension pour pallier les difficultés de recrutement

Au 31 décembre 2022, le taux de chômage dans le département du Jura est de 5,2 %, soit le 5^e plus faible taux de France. 43 % des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi, ce qui montre des difficultés particulières d'accès à l'emploi (problématiques de formation, de mobilité, et de savoir-être notamment).

Dans ce contexte, les tensions de recrutement concernent tous les métiers.

Pour autant, 6 secteurs d'activité ont été identifiés au niveau régional, comme étant particulièrement impactés par les tensions de recrutement : BTP, transport et logistique, hôtellerie – café – restaurant, santé et grand âge, métallurgie, commerce.

Dans le Jura, le secteur agricole et viticole doit également faire face à des difficultés de recrutement.

Une feuille de route départementale est déployée depuis un an pour tenter de trouver des solutions aux tensions de recrutement via 3 axes et une mise en œuvre opérationnelle :

Axe 1 - Proposer une offre de services pour accompagner les entreprises et les filières

- ✓ Mise en place d'une formation métier pour 6 entreprises de la tableterie.
- ✓ Accompagnement de deux entreprises du BTP : organisation de visites et de tables rondes avec tous les opérateurs susceptibles d'avoir des candidats (public issu de l'insertion, réfugiés, jeunes CEJ, ...).
- ✓ Accompagnement des filières agricole et viticole pour faciliter l'emploi des réfugiés et développer l'emploi partagé pour répondre aux besoins de recrutement permanent et saisonnier.
- ✓ Organisation de 4 rencontres territoriales et 1 webinaire sur l'emploi des travailleurs handicapés pour présenter les accompagnements et les aides financières mobilisables.



Entreprise Marotte SA, à Passenans, spécialisée dans la tournerie-tableterie

Axe 2 - Proposer une offre de services pour accompagner les actifs

- ✓ Signature du premier contrat-passerelle de la région pour sécuriser l'entrée en emploi d'un salarié issu de l'insertion.
- ✓ Organisation d'une journée de sensibilisation aux métiers agricoles pour les référents de parcours au sein des structures d'insertion.

Axe 3 - Proposer une offre de services pour accompagner les territoires

- ✓ Réunion sur la marque employeurs organisée dans l'arrondissement de Dole avec les EPCI.
- ✓ Financement du lancement de la plateforme de mobilité inclusive dans le Haut-Jura.
- ✓ Sur l'arrondissement de Saint-Claude, un centre de compétences a ouvert en décembre 2021, avec la vocation de dispenser des formations destinées à répondre au plus près des besoins des entreprises du territoire. Par ailleurs, la Sous-préfecture a accueilli en janvier 2022, une délégation de l'OCDE intervenant dans le cadre d'une mission d'étude relative à « l'avenir de l'industrie manufacturière dans les territoires ruraux » notamment sur le Haut-Jura.

Chiffres clés / emploi

- Taux de chômage du Jura fin décembre 2022 : 5,2 %
- 7 secteurs d'activité concernés dans le Jura par des tensions de recrutement

1.6 Le dispositif « France Relance »

Le Plan de Relance ou France Relance, est un plan de 100 milliards d'euros destiné à soutenir et à renforcer l'activité économique du pays, impactée par les effets de la crise sanitaire. Il repose sur 3 axes : accompagner la transition écologique, améliorer la compétitivité des entreprises, et renforcer la cohésion sociale des territoires.



1 – L'accompagnement de la transition écologique

Plus de 33 millions d'euros ont été attribués pour la rénovation énergétique des bâtiments, bénéficiant tant aux particuliers avec plus de 5800 foyers bénéficiaires de "MaPrimeRénov", qu'aux collectivités avec 28 projets concernant des bâtiments publics financés, et enfin aux bailleurs sociaux (90 logements concernés).

12 millions d'euros ont été mobilisés pour la décarbonation de l'industrie via le financement des projets de l'entreprise chimique d'Inovyn France à Tavaux, 1er employeur privé du bassin Dolois.

6 millions d'euros ont également été dédiés à la transition agricole du département, notamment dans le cadre des Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT), dont 4 sont déjà labellisés : pays lédonien, pays dolois, pays de Pasteur, communauté de communes Arbois-Poligny-Salins, PNR du Haut-Jura.

2 – La compétitivité des entreprises

Le volet industriel de France relance a bénéficié à plus de 110 entreprises, pour un montant de près de 30 millions d'euros.

Le guichet « industrie du futur », ainsi que les volets nationaux (automobile, aéronautique, soutien à l'investissement industriel dans les territoires...) permettent de financer de nombreux projets d'entreprises (modernisation, équipements...), allant de PME artisanales à de grands groupes (SMOBY, SKF aérospace...).



3 – Le volet cohésion

✓ 75 millions d'euros ont été dédiés au Ségur de la santé pour financer de nombreux établissements du département (CH, EHPAD...).

✓ 3,9 millions d'euros de DSIL ont été alloués en soutien aux collectivités (rénovation thermique de l'école de la Bégude à Dole, reconstruction du pont de la pipe à Saint-Claude).

✓ Le soutien aux personnes vulnérables, aux travailleurs handicapés, et aux jeunes, est renforcé, notamment via le Plan « 1 jeune, 1 solution » (3800 contrats d'apprentissage concernés, 1700 aides financées au titre de la prime à l'embauche, 380 accompagnements au titre de la garantie jeune...).

✓ La garantie jeune, avec 497,50€ par jeune. Le contrat d'engagement est prévu pour une durée de 6 à 12 mois, pouvant se prolonger jusqu'à 18 mois.

✓ Sur l'arrondissement de Dole, la plateforme chimique de Solvay poursuit son projet d'extension sur le site de Tavaux avec une aide de 30 millions d'euros du plan de relance sur un coût total de 300 millions. La plateforme fait l'objet d'un suivi attentif de la sous-préfecture en collaboration avec la DREAL et la DDT sur ses rejets dans l'environnement et l'utilisation des ressources en eau.

✓ Sur l'arrondissement de Saint-Claude, le dispositif « territoire d'industrie » du Haut-Jura a bénéficié, à la suite de la fermeture de l'usine MBF et en complément des crédits exceptionnels du plan de relance destinés à soutenir l'investissement industriel, d'une mission d'ingénierie (ANCT, cabinet EY) à l'issue de laquelle a été élaborée une feuille de route industrielle. Une « task-force » se réunit régulièrement sous présidence du préfet pour la faire vivre et veiller à sa bonne déclinaison.

Chiffres clés / France relance

295 millions d'euros pour le Jura au titre de France Relance en 2022, dont :

- Écologie : 120 millions d'euros
- Compétitivité : 90 millions d'euros
- Cohésion : 85 millions d'euros

Lien Internet :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

1.7 Le dispositif « France 2030 »

Succédant au Plan de Relance, le Programme d'Investissement d'Avenir PIA4 /France 2030 doit favoriser l'émergence d'acteurs innovants dans des grands domaines stratégiques (industrie décarbonée, transports, alimentation durable, santé, recherche....).

L'instruction des demandes s'effectue au niveau national et régional. Au niveau départemental, il s'agit d'informer, détecter et accompagner les entreprises potentiellement concernées afin d'optimiser les chances que ces dernières puissent bénéficier des aides du Plan pour financer leurs projets innovants.



Le bilan s'établit à ce jour à 15 lauréats et 17,2 millions d'euros attribués, pour les volets agriculture/alimentation/forêt-bois, industrie, et décarbonation.

Ce plan de 54 milliards d'euros (20 milliards du PIA4 + 34 milliards de France 2030) est décliné via des appels à projets nationaux et locaux, pour le volet régionalisé du PIA4 (41,5 millions d'euros pour BFC répartis sur 4 axes : projets innovants, accompagnement et transformation des filières, projets collaboratifs, formation professionnelle).

Chiffres clés / France 2030

- 15 lauréats
- 17,2 millions d'euros attribués (bilan à mai 2023)

Lien Internet :

<https://www.gouvernement.fr/france-2030>

1.8 Le soutien aux populations les plus fragiles

1.8.1 Accueil et accompagnement des déplacés ukrainiens suite à la guerre en Ukraine

Depuis mars 2022, l'État se mobilise aux côtés des collectivités, des associations et des particuliers pour assurer l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des déplacés d'Ukraine dans le département du Jura.



Soirée traditionnelle ukrainienne, à l'établissement d'accueil des réfugiés ukrainiens de Châtel, en présence des partenaires

Plusieurs centres d'hébergement collectif ont été identifiés et mobilisés dès mars 2022 : un hôtel dans le nord du département dans un premier temps, puis le site des Maisons de Châtel près de Gizia à partir de juillet 2022.

Ce lieu d'accueil a permis de proposer un hébergement temporaire aux Ukrainiens arrivant dans le Jura avant de les orienter vers des solutions de logement plus pérennes mis à disposition par des collectivités ou des particuliers.

Une solidarité inter-régionale s'est également mise en place avec les départements concernés par des arrivées massives d'ukrainiens, ainsi 86 personnes déplacées d'Ukraine en provenance de PACA ont été accueillies dans le Jura en 2022.

Ce travail d'accueil, d'hébergement et d'intégration des Ukrainiens a été rendu possible grâce à une mobilisation active des travailleurs sociaux du CIR-J (Comité d'intégration des réfugiés du Jura) et du SIAO.

Depuis mars 2022, une équipe de professionnels accompagnent les Ukrainiens dans leurs démarches administratives (autorisation provisoire de séjour, sécurité sociale), ou encore dans leurs suivis médicaux, l'accès à un emploi et à un logement.

Sur l'arrondissement de Saint-Claude, une présentation des ateliers sociolinguistiques s'est tenue à Saint-Claude le 20/10/2022 : cours de français à dimension sociale et citoyenne pour favoriser la compréhension de la société française mis en place par l'ASMH au profit des usagers CADA/HUDA.

L'instruction des demandes de protection temporaire a été organisée à la préfecture qui a délivré, le cas échéant, les autorisations provisoires de séjour à celles et ceux remplissant les conditions.

Plus de 600 autorisations provisoires de séjour (APS), y compris les renouvellements ont été délivrées en collaboration étroite et efficace avec les partenaires sociaux en charge de l'accompagnement administratif de ces ressortissants.

Chiffres clés / déplacés ukrainiens

- 510 déplacés d'Ukraine accueillis dans le Jura en 2022
- 140 Ukrainiens ont quitté le département et 370 sont toujours présents
- 79 enfants ukrainiens scolarisés dans le Jura
- 622 APS délivrées au titre de la protection temporaire

Lien Internet :

<https://www.jura.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration/UKRAINE-protection-temporaire>

1.8.2 Lutter contre les violences intrafamiliales



Réunion du Comité local d'aide aux victimes le 25 novembre 2022, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Signature de conventions avec les partenaires impliqués dans l'accompagnement des femmes victimes de violences.

En 2022, on dénombre 2 526 victimes de violences dans le Jura (atteintes volontaires à l'intégrité physique – AVIP), un chiffre en hausse de 11 % par rapport à 2021. Parmi ces victimes de violences, 1 039 relèvent de violences intrafamiliales (VIF) et 707 de violences conjugales.

Si le volume des violences physiques non crapuleuses reste inférieur dans le Jura en comparaison au niveau national, il connaît une augmentation constante ces dernières années, sans qu'il soit possible de distinguer ce qui relève de la hausse réelle et de l'augmentation de la révélation des faits, conséquence de la libération de la parole des femmes victimes.

Compte tenu de ce contexte départemental, l'enveloppe du programme D (délinquance) du FIPD a été consacrée à 45 % à des projets liés à la lutte contre les VIF soit un total de 32 455 euros. Un abondement national complémentaire du FIPD vient également assurer le cofinancement avec le conseil départemental du second poste d'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie, dont le rôle est essentiel dans l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des victimes de VIF.

Les associations partenaires du réseau « VIF » (Femmes Debout, le CIDFF, France Victimes et l'ASMH) ont bénéficié du soutien du FIPD pour des actions de prévention primaire (prévention des violences en établissements scolaires), d'accueil et hébergement d'urgence pour les victimes et leurs enfants, d'expérimentation de bracelets connectés pour réduire l'isolement des victimes (App'Elles), ou encore de prise en charge des auteurs de violences pour protéger les victimes et prévenir la réitération des violences.

Le parcours thérapeutique « escrime » de l'association Stop aux Violences Sexuelles - Jura (SVS39), à destination de victimes de violences sexuelles, a également bénéficié de l'appui d'un soutien financier au titre des crédits de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites (MILDECA).

Le 25 novembre 2022, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le Comité Local d'Aide aux Victimes s'est réuni en préfecture pour adopter le Schéma Départemental d'Aide aux Victimes. Mis en ligne afin d'être accessible au plus grand nombre, ce schéma s'attache à promouvoir les dispositifs d'accompagnement proposés dans le département aux victimes, notamment de VIF.

Chiffres clé / violences intrafamiliales et faites aux femmes

- 41 % des victimes de violences relèvent de violences intrafamiliales
- Plus de 1 000 victimes de violences intrafamiliales en 2022.
- 71 % des victimes de violences intrafamiliales sont des femmes.
- 32 455 euros alloués au titre du FIPD pour des projets
- en lien avec la thématique des violences intrafamiliales

1.9 Assurer la sécurité et la protection des populations

1.9.1 La sécurité intérieure et la lutte contre la délinquance

Délinquance et criminalité : un bilan en demi-teinte

Si le département reste globalement préservé en matière de délinquance, l'évolution de plusieurs indicateurs témoignent d'une évolution défavorable et doivent focaliser l'attention des forces de sécurité intérieure, des institutions et de l'ensemble des partenaires de prévention de la délinquance, dans le cadre du continuum de sécurité.

Jura Année 2022	Taux départemental 1000 habitants	Taux national pour 1000 habitants
Atteintes aux biens	17,39	28,58
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	8,82	11,79
Escroqueries et infractions économiques et financières	4,61	6,62
Infractions à la législation sur les stupéfiants	2,51	4,36

La hausse continue des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) est le reflet de la baisse du « chiffre noir » des violences non révélées, au regard des évolutions sociétales et des politiques d'accompagnement des victimes, mais également d'une hausse réelle des comportements violents, qu'il convient de ne pas occulter.

Jura - Faits constatés					
Années	2018	2019	2020	2021	2022
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1687	1756	1878	1992	2294

Les AVIP s'élèvent à 2294 faits constatés en 2022, en hausse de 15 % par rapport à 2021. 41 % de ces faits relèvent de la sphère intrafamiliale (voir supra). Il faut également de noter en 2022 la forte hausse des violences sexuelles (352 faits constatés en 2022 contre 265 en 2021), dont 53 viols sur majeurs et 98 viols sur mineurs.

S'il n'existe pas de statistique en la matière, la prégnance de la consommation d'alcool et de stupéfiants, comme facteur aggravant ou déclencheur, est quasi systématiquement rappelée par les forces de l'ordre, ainsi qu'une augmentation des violences réciproques dans le couple, et un recours à la violence plus fréquent sur la voie publique, notamment depuis la crise sanitaire (conflit de voisinage et nuisances, conflits entre automobilistes, atteintes aux élus et dépositaires de l'autorité publique).

Les atteintes aux biens (AAB) représentaient entre 5 000 et 5 500 faits annuels de 2017 à 2019, mais ont chuté en 2020 et 2021 à un niveau d'environ 4 000 faits annuels, en raison de la crise sanitaire. L'année 2022 marque le retour de la délinquance d'appropriation à un niveau similaire à celui constaté avant la crise, avec 4844 faits constatés, dont 795 cambriolages (+16,7 % par rapport à 2021) et 289 vols de véhicules (+28,4 % par rapport à 2021).

Enfin, le travail d'initiative des forces de l'ordre en matière de lutte contre les stupéfiants a été soutenu en 2022, avec 659 infractions relevées, mais surtout 257 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) dressées, démontrant la mobilisation constante des services en la matière (+ 64 % par rapport à 2021, année de mise en place des AFD).

Une mobilisation importante sur les enjeux de sécurité, adaptée au territoire

Les près de 700 policiers et gendarmes du Jura constitue la première ligne de réponse à la délinquance et aux enjeux de sécurité : violences, délinquance routière et d'appropriation, escroqueries, troubles à la tranquillité publique, usages et trafics de stupéfiants, sécurisation des événements.

Les fonctionnaires de police et militaires de la gendarmerie auront notamment permis d'élucider plus de 80 % des faits constatés de violences, et près de 18 % des atteintes aux biens, sur l'année 2022. Des taux largement supérieurs aux moyennes nationales.

En termes d'organisation, 2022 aura notamment été l'année de mise en service de la Maison de protection des familles (MPF), brigade de gendarmerie spécialisée dans les actions de prévention et le traitement des violences intrafamiliales, et de la création des deux groupes de sécurité de proximité (GSP) à Dole et Lons-le-Saunier, unités d'appui et de lutte contre la délinquance de proximité, à la faveur d'un renfort de 13 policiers sur les deux circonscriptions.



Mais les enjeux de sécurité dépassent la seule compétence des forces de l'ordre, et le nécessaire continuum de sécurité trouve sa première application dans le partenariat avec les collectivités et les élus.



Signatures de conventions à la Préfecture, au profit du territoire de Terre d'Émeraudes Communauté, le 9 novembre 2022

Les services de l'État ont accompagné les collectivités dans leurs projets de sécurité. Au sein du dispositif « Petites villes de demain », 3 communes ont signé un volet sécurité en 2022 : Saint-Claude, Morez et Arinthod.

Trois conventions de coordination entre polices municipales et forces de sécurité intérieure, illustrant la très bonne coopération sur le terrain des forces municipales et nationales, ont

également été signées : Saint-Claude, Salins-les-Bains et Terre d'émeraude communauté.

2022 a également été l'année de mise en œuvre du Contrat de sécurité intégré (CSI) entre la ville de Dole et la police nationale.

Enfin, le chantier des « 200 nouvelles brigades », initié au plan national par le Ministre de l'Intérieur, a été étudié en 2022. Une consultation de proximité avec les élus a permis de faire émerger des propositions, afin de mailler davantage le territoire par des unités fixes et mobiles de gendarmerie. Cette consultation a permis au Préfet de proposer la création de brigades fixes à Lavans-les-Saint-Claude et Val-Suran, la création d'une brigade thématique « environnementale » à Orgelet et la création d'une brigade mobile à Cousance. Les arbitrages nationaux seront rendus fin 2023.

À noter également en termes de partenariats de prévention et d'aide aux victimes, l'adoption du schéma départemental d'aide aux victimes fin 2022, intégrant la thématique « violences intrafamiliales ».

Les réunions du comité local d'aide aux victimes (CLAV) et du comité « VIF » plénier ont été l'occasion de signer plusieurs conventions de partenariat relatives à l'hébergement et au transport d'urgence des femmes victimes, et aux modalités de prise de plainte en milieu médical et hospitalier.

Chiffres clé / délinquance

- 4844 faits constatés d'atteintes aux biens dont 795 cambriolages
- 2294 faits constatés de violences, en hausse de + 15 % par rapport à 2021
- 659 infractions « stupéfiants » - 257 amendes délictuelles forfaitaires
- Mise en service de la Maison de protection des familles de la Gendarmerie
- Création des 2 groupes de sécurité de proximité (GSP) de la Police

1.9.2 Lutter sans relâche contre l'insécurité routière

La sécurité routière a nécessité une action constante des forces de sécurité intérieure. En effet, l'année 2022 a été marquée par une dégradation de l'accidentalité routière par rapport à 2021, avec une hausse de 10 % des accidents corporels et de 65% des tués.

Face à l'augmentation du nombre de morts sur les routes du Jura en 2022, la révision du Document Général d'Orientation (DGO) pour la sécurité routière a été accélérée. Ce document élabore une stratégie partenariale et pluriannuelle en matière de sécurité et de prévention routière.

Le DGO 2023 / 2027 définit quatre enjeux prioritaires :

- ✓ Les conduites à risque (alcool et stupéfiants, vitesse excessive, téléphone au volant)
- ✓ Les deux-roues motorisés
- ✓ Les mobilités douces (vélos, trottinettes, piétons...)
- ✓ Le risque routier professionnel

En parallèle, les forces de l'ordre et partenaires de prévention routière ont continué sans relâche leur actions préventives et répressives.

Plus de 3 500 personnes ont été sensibilisées lors d'actions de prévention mise en œuvre par le bureau sécurité routière de la direction des territoires, ou par des partenaires divers (associations, collectivités, forces de l'ordre, établissements scolaires...).

En matière de contrôles, les forces de l'ordre ont notamment relevé 827 conduites sous l'empire d'un état alcoolique, 870 conduites sous l'emprise de produits stupéfiants, et près de 4000 excès de vitesse. 1334 mesures de suspension administrative du permis de conduire ont été prises par le Préfet.



Opérations de contrôle routier menée par le groupement de gendarmerie départementale du Jura et la police nationale du Jura

Ces enjeux focaliseront l'attention des partenaires et les actions de prévention qui seront déployées ces prochaines années dans le Jura, notamment via les financements du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Chiffres clés / sécurité routière

- 141 accidents corporels
- ↗ 10% par rapport à 2021
- 29 morts sur les routes pour 17 en 2021
- Plus de 1300 suspensions administratives du permis de conduire
- Les usagers vulnérables représentent 1/3 des tués
- Facteurs principaux d'accidents mortels :
 - vitesse excessive ou inadaptée
 - conduite à gauche (dépassement ou déport)
 - addictions

Adoption du DGO 2023 / 2027 :

https://www.jura.gouv.fr/contenu/telechargement/26642/208807/file/20230405_Signature%20DGO%20s%C3%A9curit%C3%A9%20routi%C3%A8re.pdf

1.9.3 Garantir la sécurité des événements publics

Les services de la préfecture et des sous-préfectures sont mobilisés en permanence pour assurer la sécurité des rassemblements de personnes, à la demande des organisateurs d'événements et en bonne coordination avec les maires concernés.

La sous-préfecture de Dole a connu une activité soutenue avec la préparation et la sécurisation des grands rassemblements en 2022 : Percée du vin jaune à Cramans, Cirques et Fanfares, Weekend Gourmand du Chat perché ou encore départ du Tour de France à Dole. Le festival de musique reggae No Logo (Fraisans) constitue un temps fort avec la venue de 40 000 festivaliers sur le site des forges de Fraisans.

En lien étroit avec l'organisateur, la sous-préfecture coordonne, pendant la durée du festival au sein d'un poste de commandement opérationnel (PCO), les différents services de l'État impliqués, la commune d'accueil, les services de sécurité et de secours et les associations de protection civile.



Percée du Vin Jaune à Cramans : Plus de 1 000 personnes sont passées sur le stand de prévention sur les dangers de l'alcool au volant



Journées Sécurité Motos à Poligny et Clairvaux-Lacs : 120 motards sont venus travailler les trajectoires de sécurité avec les motards de l'EDSR



Tour de France cycliste à Dole : Mise en place d'un stand de prévention LRSP (La Route Se Partage) à l'occasion du passage du Tour dans le Jura

1.9.3 Maintenir un niveau d'expertise des services de sécurité et de secours

La préfecture du Jura a organisé le 5 octobre 2022, un exercice de sécurité civile d'ampleur sur l'aéroport de Dole-Tavaux simulant un crash d'aéronef avec 55 personnes à son bord. Cet exercice, nommé « EXAIR 2022 » a nécessité la mise en œuvre des dispositions spécifiques ORSEC de l'aéroport et du mode d'action « nombreuses victimes » (NOVI).



Retour en image : Exercice « EXAIR » du 5 octobre 2022

À cette occasion les services de l'aéroport de Dole-Tavaux mais également un grand nombre de services de l'État et acteurs locaux (SDIS, Gendarmerie, Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires, ARS, SAMU, 39 et 25, CUMP, Croix-Rouge Française, Association Départementale de Protection Civile) ont pu travailler ensemble et s'entraîner à la gestion d'un tel événement.

La participation des élèves infirmiers de Dole en tant que figurant a été soulignée dans leur interprétation des victimes rendant ce scénario davantage réaliste pour les intervenants.

Cet exercice avait pour objectif d'assurer la chaîne des secours et la communication entre les services, de sécuriser la zone d'intervention et maîtriser le risque d'incendie sur aéronef, et enfin d'assurer la prise en charge des victimes du lieu de l'accident jusqu'au centre hospitalier.

EXAIR 2022 a démontré de nombreux aspects positifs notamment concernant la prise en charge des victimes et la gestion du risque d'incendie sur aéronef ainsi que la prise en compte de la pollution associée.

Il a également mis en évidence, lors du retour d'expérience (RETEX), 3 grands axes d'amélioration :

- ✓ Mettre à jour le plan « NOVI » et le plan ORSEC « Aéroport Dole-Jura » ;
- ✓ Procéder à des exercices plus fréquents en privilégiant le format « entraînement » ;
- ✓ Former l'ensemble des services à l'utilisation de SINUS (dénombrement de victimes).

1-9-3 Maintenir un haut niveau de protection économique pour les consommateurs

En 2022, la Direction Départementale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) a participé à garantir la confiance des entreprises et des consommateurs dans l'économie, base de la croissance, par de nombreux contrôles dans les grandes et moyennes surfaces mais aussi auprès d'industriels.

Les inspecteurs de la DDETSPP ont ainsi procédé au contrôle de 437 établissements et à plus de 300 prélèvements pour s'assurer de la délivrance d'une information loyale auprès des consommateurs et de la qualité et la sécurité des produits alimentaires et industriels.

Dans le cadre d'alertes nationales, la DDETSPP est intervenue massivement dans le secteur de la distribution pour accompagner le retrait et rappel mis en œuvre par les commerçants suite au signalement de pizzas contaminées par la bactérie E. Coli et de chocolats contaminés par Salmonelle.

Par ailleurs, le secteur du transport (taxis, vente et réparation de véhicules, distributeurs de carburants) a fait l'objet de contrôles ciblés visant à vérifier les règles d'information du consommateur sur les prix et leurs modalités de calcul, contribuant ainsi à la préservation de son pouvoir d'achat.

Interlocuteurs de proximité pour les professionnels des filières Jouets et lait cru (AOP Comté, AOP Morbier,...), très actifs dans l'économie jurassienne, les inspecteurs de la DDETSPP ont répondu régulièrement aux questions posées par les professionnels sur les règles d'étiquetage et veillé à une gestion optimale des non-conformités signalées sur les produits.

animaux, dans le cadre d'une programmation annuelle orientée selon une analyse de risques intégrant le suivi d'indicateurs pertinents et de signalements.



Chiffres clés / protection des consommateurs

- 437 établissements contrôlés
- 36 alertes et/ou non conformités signalées par les professionnels
- 2 toxi-infections alimentaires collectives
- 300 produits industriels et alimentaires prélevés pour évaluer leur conformité

1.9.4 Assurer la protection sanitaire de la population

Le service santé, protection animale et environnementale de la Direction Départementale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) a pour mission la surveillance de la traçabilité et des maladies animales, la préservation du bien-être animal, le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement et des détenteurs d'animaux de la faune sauvage captive ainsi que le suivi des secteurs de la pharmacie vétérinaire, de l'alimentation animale, de l'insémination artificielle, de l'équarrissage et des sous-produits animaux.

Dans ce cadre des inspections et prélèvements sont réalisés en tout lieu détenant des animaux vivants, semences animales ou sous-produits

Ce service organise le dispositif départemental de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies animales réglementées, assure les missions de police et coordonne l'action des vétérinaires praticiens, du Groupement de Défense Sanitaire et des laboratoires d'analyses, auxquels la DDETSPP délègue ou confie certaines tâches.

Il gère par ailleurs les alertes sanitaires (suspensions ou confirmations de maladies animales) en adoptant des mesures conservatoires pour protéger la santé humaine et animale, en conduisant les investigations nécessaires et en prescrivant le cas échéant des mesures d'assainissement.

Le service assure enfin au quotidien la certification sanitaire vétérinaire des animaux vivants, des semences animales et des sous-produits animaux quittant le territoire français.

Chiffres clés / protection animale

- 2553 élevages d'animaux de rente
- 351 élevages d'animaux de compagnie
- 182 inspections et 104 prélèvements réalisés
- 1269 certificats sanitaires délivrés
- 95 alertes sanitaires
- 40 signalements de mauvais traitement
- Mesure 4B du plan de relance / protection animale : 100 625 euros

1.9.5 Assurer le respect du droit du travail et la protection des salariés

L'inspection du travail du Jura a assuré en 2022 les contrôles sur les chantiers du BTP en ciblant les petits chantiers et les chantiers de construction de maisons individuelles. 197 contrôles ont ainsi été réalisés et environ 15 enquêtes diligentées notamment après un accident du travail.

Ces contrôles et enquêtes ont donné lieu à des observations le plus souvent et à 97 décisions d'arrêts de travaux (ou reprise des travaux), lorsqu'il a été constaté que des salariés étaient en situation de danger grave et imminent.

La prévention des risques liés à l'amiante, des risques liés aux manutentions (manuelles et mécaniques) et l'amélioration des conditions d'hygiène sur les chantiers sont des préoccupations constantes pour l'inspection du travail, pour que chaque salarié puisse effectivement travailler en sécurité et dans des conditions minimales de dignité. Les contrôles permettent également de s'assurer que les règles relatives au détachement de salariés étrangers et à la lutte contre le travail illégal, sont respectées et que les salariés disposent d'installations sanitaires correctes.



Crédits : Gouvernement

Ces contrôles et interventions sur les chantiers du BTP donnent lieu à des observations dans la majorité des cas. Pour les infractions les plus graves et les entreprises récidivistes, des sanctions administratives (DREETS) ou pénales (Parquet) sont actionnées. 15 procès-verbaux et 11 rapports sollicitant le prononcé de sanctions administratives ont été établis en 2022.

Chiffres clés / protection des salariés

- 883 interventions en entreprise, dont 197 contrôles sur des chantiers du BTP
- 95 décisions d'arrêt / reprise de travaux temporaires (danger grave et imminent)



2. Améliorer la résilience territoriale

2.1 L'Appui à la planification de l'urbanisme

Au cours de l'année 2022, les services de l'État ont développé un large accompagnement des porteurs de projets, notamment par l'appui à la planification. D'abord en matière d'urbanisme, c'est le cas avec de nombreuses démarches de planification en cours dans le département, à une échelle intercommunale.



Visite du préfet sur un chantier de réhabilitation urbain à saint-Claude

Ces démarches vertueuses ont permis d'accompagner l'arrêt de 2 PLUI, et d'en lancer 2 autres. Les derniers établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui n'avaient pas encore la compétence urbanisme l'ont récupéré début 2023, hormis la Station des Rousses.

Ces démarches de planification permettent à la fois de limiter la consommation d'espace, en application de la loi climat et résilience, mais aussi d'intégrer des notions de préservation des paysages, d'affirmer les rôles des centralités, et d'embrasser des thématiques nouvelles telles la production d'énergies renouvelables, les besoins en eau et la préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers.

Ces démarches ont fortement été accélérées dans le Jura en 2022. L'État poursuivra son appui aux collectivités pour les prochaines années afin d'obtenir une planification de l'urbanisme complète au sein du territoire.

En rendant concrètes les possibilités de construction, l'État et les collectivités s'attaquent à un enjeu essentiel de la vie quotidienne des jurassiens : réduire les déplacements entre les lieux d'habitat, de travail et de consommation pour faire face aux effets de l'inflation et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Chiffres clés / urbanisme

6 plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration

Des actions concrètes pour améliorer la résilience du territoire :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/lutte-contre-le-talement-urbain-et-preservation-des-paysages-et-biodiversite>

2.2 L'État assure la cohésion des territoires : renforcer les petites centralités

Le renforcement de l'attractivité des petites centralités est essentielle dans un département rural comme le Jura. Deux dispositifs nationaux ont accéléré la planification et la reconquête des centres-ville des petites centralités en 2022.

Deux villes ont été labellisées « action cœur de ville » (Lons-le-Saunier et Dole) et sept centres-bourgs d'une taille suffisante ont désignées « petites villes de demain » (Arbois, Poligny, Salins, Saint-Claude, Hauts de Bienne, Arinthod, Moirans-en-Montagne).

Après les phases de réflexion et de conception du programme, la plupart des villes entrent dans la phase concrète de réalisation de travaux (exemple : transformation du centre-ville de Moirans ...).



L'État a constitué un club des animateurs « petite ville de demain » (PVD) et l'a réuni à 2 reprises en 2022, pour à la fois les informer des dispositifs, règles et opportunités pour ces villes, et d'autre part permettre un échange libre entre pairs sur les méthodes et résultats atteints dans chacune des cités.

La cheffe de projet nationale « Petite Ville de Demain » à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires s'est déplacée à Saint-Claude fin 2022, pour faire le point sur l'avancée des programmes et témoigner du soutien de l'État à ces centralités stratégiques.



Visite de Mme Juliette AURICOSTE, directrice du programme « Petites villes de Demain » (PVD), à l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) à Saint-Claude, le 14 octobre 2022

Sur l'arrondissement de Saint-Claude, les communes de Saint-Claude, Hauts-de-Bienne (2021) et Moirans-en-Montagne ont adhéré au programme « petite ville de demain ». Les chefs de projet ont tous été recrutés et les programmes se déploient.

Chiffres clés / cohésion des territoires

- 7 cités jurassiennes labellisées « Petite Ville de Demain » (PVD)
- 2 villes engagées dans le dispositif « Action cœur de ville »

Des actions concrètes définies en faveur de la qualité de vie dans ces bourgs :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/lutte-contre-le-talement-urbain-et-preservation-des-paysages-et-biodiversite>

2.3 La politique de la ville : le soutien des quartiers défavorisés

715 000 € ont été investis pour soutenir des actions visant à réduire les écarts de développement au sein des villes. La politique de la ville vise en effet à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants face à un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et notamment à des difficultés d'accès aux services et aux soins.

En 2022, 2 dispositifs nouveaux ont été lancés :

La cité éducative de Saint-Claude, labellisée en février 2022, et la signature en juin 2022 d'une convention tripartite (préfecture, éducation nationale, ville de Saint-Claude) prévoyant une enveloppe annuelle de 200 000 €.

La cité éducative s'appuie sur une alliance éducative visant une plus grande coordination des dispositifs existants pour la réussite des élèves et des enfants dans les quartiers. Un appel à projets a permis de soutenir une quarantaine d'actions en 2022, sur des thématiques de sport et de bien-être, de cohésion et de citoyenneté, d'orientation et découverte des métiers et filières, d'accompagnement des parents, de laïcité...

La cité de l'emploi de Saint-Claude, labellisée courant 2021 et déployée en 2022, a engagé une large dynamique partenariale. Les cités de l'emploi bénéficient d'une enveloppe annuelle dédiée de 100 000 €.

La feuille de route de la cité de l'emploi de Saint-Claude prévoit de renforcer la coordination des acteurs et les démarches d'« aller vers » (femmes, familles monoparentales et jeunes décrocheurs), de lever les freins périphériques comme la mobilité ou encore de mener des actions de découverte métier. Pour 2022, 8 dossiers ont été retenus, parmi lesquels la formation linguistique pour les femmes des quartiers, ou encore le travail alternatif payé à la journée « Tapaj » pour les jeunes marginalisés.

Chiffres clés / politique de la ville

- 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- 8 600 habitants en QPV
- 715 000 € de budget (BOP 147)
- 13 postes adultes relais soit 261 000 €
- 8 postes Fonjep Ville pour 50 000 €
- 1 programme ANRU en phase opérationnelle à Dole

Lien Internet : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville-97>



Retour en image : L'opération Quartiers d'été a permis de développer ou de consolider les liens sociaux, intergénérationnels, la mixité et de proposer de nouvelles opportunités ou pratiques artistiques, culturelles, sportives, numériques... Doté de 50 000 €, le dispositif 2022 a bénéficié à plus de 2000 participants, enfants et familles.

2.4 La sobriété énergétique et la résilience

En 2022, la hausse des prix notamment énergétique majorait le ralentissement de l'activité dans le secteur du bâtiment. Un ensemble de leviers a été déployé pour accompagner l'isolation des bâtiments, rendre attractifs les centre-bourg afin d'inciter les propriétaires à investir dans la rénovation de leurs logements ou accompagner la mutation des Mesnils-Pasteur à Dole.

La délégation locale de l'ANAH, en partenariat avec le Conseil départemental du Jura, a œuvré pour lancer le programme « France Renov », visant à accompagner les particuliers dans leurs parcours de rénovation. La délégation a accompagné 280 dossiers pour améliorer la conversion des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie (plus de 1 million d'euros), a contribué à résorber 4 logements indignes, a financé la sortie de plus de 230 logements du statut de passoire thermique. Elle a pu convaincre 26 propriétaires bailleurs d'investir (57 logements) et 3 copropriétés (69 logements) pour améliorer la qualité de vie des habitants et réduire les coûts de chauffage et les émissions de CO2.



Sur le volet résilience, l'intervention de l'ANCT a accompagné les programmes « action cœur de ville », « petites villes de demain » (appui au quotidien des chargés de mission, création d'un club des chargés de mission), et négocié un avenant à la convention ANRU de Dole pour achever la mutation du quartier souhaité par la collectivité.

Chiffres clés / sobriété énergétique

- 4200 dossiers « Ma prime renov »
- 19 millions d'euros de subventions pour 57 millions de travaux

2.5 L'État soutient l'investissement des collectivités territoriales

À travers le FNADT, la DETR, et la DSIL

Le nombre de dossiers déposés sur l'AAP 2022 a atteint le chiffre record de 987 dossiers. 633 dossiers ont été financés par une subvention ; l'enveloppe DETR 2022 s'élève à 12 190 624 € (stable par rapport à 2021), et l'enveloppe DSIL à 3,8 millions d'euros.

Le plan « Avenir Montagne » dont les crédits sont gérés par la commissaire au massif du Jura a permis au département d'obtenir un montant de subvention supérieur à 5,8 millions d'euros.



Travaux de rénovation énergétique des écoles de Dole

Ces subventions ont permis de soutenir des projets d'envergure comme le plan de rénovation énergétique des écoles de la ville de Dole avec une subvention 1 750 000 €, mais aussi de soutenir les territoires locaux puisque 45 dossiers qui ont reçu une subvention inférieure à 1 000 €.

Création du fonds vert afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires

Face aux crises climatique et énergétique, le gouvernement a affiché des objectifs clairs et ambitieux (protéger la biodiversité, maîtriser les ressources et les sols, atteindre la neutralité carbone et le zéro artificialisation net d'ici 2050) afin de poursuivre, amplifier et accélérer ce grand chantier de la transition écologique et de renforcer la résilience des territoires.

L'annonce par la première ministre fin août 2022 de la création du Fonds Vert est venu compléter l'ensemble des dispositifs de subvention. Doté de 2 milliards d'euros au niveau national dont une enveloppe pour la région Bourgogne-Franche-Comté de 72,12 M€, ce dispositif inédit a été mis en place en janvier 2023 par l'ouverture d'une plateforme spécifique pour le dépôt des dossiers.



Le Fonds vert porte la priorité sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, la maîtrise de notre consommation d'espaces et d'énergie, la protection des espaces naturels, la renaturation des villes et le développement du covoiturage.

Chiffres clés / dotations 2022

- DETR : 12 190 624 €
- DSIL : 3 912 723 €
- FNADT : 829 059 €
- MASSIF : 5 837 351€

Lien Internet :

<https://www.jura.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Etat-et-collectivites/Collectivites-locales/Subventions>

2.6 Le nécessaire développement des énergies alternatives et la doctrine EnR

L'application partenariale de la loi d'accélération

Les défis du changement climatique imposent un développement des productions d'énergie renouvelable, qui devra respecter les milieux naturels particulièrement riches dans le département. En effet, face à l'enjeu d'électrification de notre économie (voitures électriques...), la production d'électricité verte devient un enjeu fort pour les territoires. L'État a initié une démarche de doctrine d'implantation des parcs photovoltaïques au sol, qui devrait se concrétiser en 2023, en cohérence avec la loi d'accélération des ENR. Cette doctrine complètera l'appui déjà proposé via le pôle ENR, qui s'est réuni 7 fois en 2022 et a permis à une cinquantaine de dossiers d'être présentés, très en amont de leur instruction.

L'appui aux communes sera proposé pour qu'elles définissent des zones favorables au développement de tout type d'ENR (éolien, photovoltaïque, méthanisation ...). Ensuite, les instructions de dossiers interviendront dans le cadre administratif habituel. L'État a ainsi, en partenariat avec un large panel d'acteurs, remis à jour l'atlas des paysages qui permettra aux porteurs de projets de tenir compte des multiples enjeux que nécessite l'implantation dans le département du Jura.

Chiffres clés / énergies renouvelables

- Une dizaine de projets de développement d'ENR dans le département
- Remise à jour de l'atlas des paysages en 2022

Lien Internet :

<https://www.ecologie.gouv.fr/publication-loi-relative-lacceleration-des-energies-renouvelables>

2.7 La nécessaire préservation des espaces naturels et patrimoniaux

Deux projets en cours de labellisation « Grands Sites de France » (GSF) :

Le dispositif Grand Site de France est officiellement reconnu comme étant une politique de très grande qualité menée par l'État avec les collectivités territoriales. La démarche des GSF consiste en un projet de territoire concerté, transversal et cohérent, au service du paysage, des habitants et des visiteurs.



Dans le Jura, deux projets sont en cours :

- ✓ Vallée du Hérisson et plateau des 7 lacs, engagé en 2017 porté par Terre d'Émeraude Communauté ;
- ✓ Vignobles et reculées du Jura engagé en 2018 porté par la communauté de communes Bresse haute Seille.

Le processus visant à obtenir le label Grand Site de France est long. Les objectifs recherchés sont de concilier la fréquentation avec les exigences paysagères et environnementales :

- ✓ Restaurer et protéger activement les
- ✓ qualités paysagères, naturelles et culturelles du site ;
- ✓ Accueillir les visiteurs dans la limite de la capacité d'accueil et de préservation du site (tourisme durable) ;
- ✓ Garantir la qualité de vie des habitants.

Les services de l'État (Préfecture, DREAL, DDT, Commissariat de massifs) accompagnent les porteurs de projet par un suivi méthodologique et financier, ainsi que pour assurer le lien avec le ministère en charges des sites. En 2022, 2 visites terrain et 3 COPIL ont été organisés.

Réserve naturelle nationale : le projet de classement de la grotte de Balme d'Épy

La grotte de Balme d'Épy est connue de manière historique comme lieu de culte et de pèlerinage.

Depuis le début du XXe siècle elle est également connue pour son intérêt biologique. Elle héberge en effet tout au long de l'année de très nombreuses colonies de chauves-souris et notamment un cortège d'au moins 10 espèces dont le Minoptère de Schreibers, le Petit murin et le Rhinolophe euryale.

Les services de l'État ont financé des inventaires naturalistes dont les travaux ont abouti à l'inscription de la grotte à l'inventaire des zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistique et floristique (ZNIEFF). Aujourd'hui partie intégrante du réseau de sites Natura 2000 au titre des « cavités à Minoptères de Schreibers » depuis 2015, l'État s'est engagé à mobiliser les moyens nécessaires pour une meilleure préservation possible des espèces rares à l'échelle de l'Europe.

Lors d'un 1^{er} COPIL qui s'est tenu le 23 septembre 2022, le projet de classement en réserve naturelle nationale de la grotte de Balme d'Épy a été officiellement lancé.

Le projet de classement « de la Source aux pertes de l'Ain »

Les objectifs d'un classement au titre du code de l'environnement sont :

- ✓ Apporter une reconnaissance nationale à la qualité paysagère du site ;
- ✓ Préserver et gérer le site afin de le léguer en bon état aux générations futures tout en permettant la vie socio-économique qui a façonné les paysages.

Dans le projet de classement, porté par l'État (ministère de l'Écologie/DREAL) les territoires de 11 communes sont potentiellement concernés ; à savoir : Bourg-de-Sirod, Champagnole, Conte, Doye, La Favière, Lent, Le Vaudioux, Nozeroy, Sapois, Sirod et Syam ; faisant toutes partie de la Communauté de communes de Champagnole-Nozeroy-Jura.

Dans ce périmètre, se trouvent des sites inscrits remarquables : Source de l'Ain à Nozeroy, Défilé d'Entre-porte à Lent ; Rochers des Commères à Sirod ; Pertes de l'Ain et ruines du Château à Bourg-de-Sirod, Chute de l'Ain et forges de Syam, Rochers des Sarrasins à Syam.

Une réunion de lancement du projet s'est tenue à la préfecture le 16 novembre 2022 à laquelle ont participé tous les acteurs concernés dont les collectivités territoriales.

Chiffres clés / préservation des sites naturels

Grands Sites de France : créé en 2000, le Réseau compte aujourd'hui 51 membres dont 21 ont obtenu le label - 2 sites sont engagés dans le Jura ;

Réserves Naturelles Nationales : 2 dans le Jura – 1 projet de création en cours.



3. Faire face aux enjeux du territoire

3.1 Les conséquences prévisibles du réchauffement climatique

Gérer la sécheresse et la ressource en eau

L'été 2022 a été marqué par un épisode de sécheresse intense qui a contribué à des bouleversements inédits dans le Jura (attaques de scolytes, feux de forêt...).

Dès le mois de mai 2022, une pollution du Valouson a également dû être gérée en interservices afin de lutter contre les effets d'une importante charge polluante déversée dans ce milieu sensible. L'implication des acteurs de la nature, de la pêche et des collectivités ont permis de limiter et surveiller sur le long terme les effets de cette pollution. Un plan de résilience départemental sur l'eau a donc été élaboré, sur la base d'un retour d'expérience de la sécheresse 2022. Il embrasse les aspects eau potable, petit et grand cycle de l'eau.

Plus de 40 jours de crise ont amené à ce que les activités économiques et touristiques soient restreintes pour préserver au maximum la biodiversité.

Dès l'année 2022, la mise en place d'un comité des financeurs a été installé pour déterminer les dossiers prioritaires de travaux à traiter en matière d'eau potable et d'assainissement et prioriser leurs financements. En parallèle, l'arrêté cadre sécheresse départemental, modernisé en 2022, sera ajusté pour préciser certaines dispositions et améliorer la gradation des mesures en cas de crise sécheresse. Cet arrêté sera enrichi de dispositions concernant les usages (activités kayak, canyoning), le règlement de police particulier de la navigation du principal lac (Vouglans) sera également repris pour renforcer la sécurité, la préservation de l'environnement et le co-usage de cette ressource.



Opération de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques, le 19 juillet 2022

Ces points seront débattus lors d'assises de l'eau afin, d'une part fédérer autour de cet enjeu commun et universel, et d'autre part, lancer des groupes de travail qui auront en charge de traiter des problématiques spécifiques (partage de la ressource / interconnexion, qualité des milieux, devenir des boues ...).

Les difficultés les plus souvent constatées résultent de l'engouement touristique que connaît depuis quelques années le département, avec des baignades non autorisées dans des milieux sensibles ou utilisés pour la production d'eau potable. Un plan de contrôle spécifique a été mis en œuvre en 2022 sur ces sites dans le cadre de la MISEN lors de la période estivale.

Chiffres clés / sécheresse

Une sécheresse inédite en 2022 dans le département

Plus de 40 jours en situation de crise, avec une restriction des usages de l'eau

Des actions nécessaires pour améliorer la résilience

Lien Internet :

<https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>

Prévenir le risque nouveau « incendie de forêt »

Le département du Jura a été durement touché par des incendies de feux de forêt au cours du mois d'août 2022. Plus de 1 000 hectares ont été ravagés et l'ampleur des incendies a largement dépassé les capacités de réponse des pompiers départementaux.

De nombreux renforts ont été mobilisés, dans une période où presque l'ensemble de l'hexagone était confronté à des feux de massifs forestiers.

Sur la base du retour d'expérience local, l'État a engagé dans le Jura, en lien avec les collectivités et les acteurs de la forêt, la construction d'un plan d'actions pragmatique et immédiat de réduction de la vulnérabilité au risque feux de forêt :

✓ actualisation du document départemental sur les risques majeurs pour y inclure le risque feux de forêt ;

✓ élaboration de la carte des aléas feux de forêt ;

✓ « porter à connaissance » (PAC) des communes et appui à la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) ;

✓ programme de formation interne au SDIS, commande de véhicules dans le cadre du pacte capacitaire ;

✓ développement d'un partenariat avec le monde agricole destiné à structurer cet appui extérieur pour l'avenir ;

✓ renforcement des moyens de surveillance (patrouilles ONF et commande de nouveaux outils de communication pour renforcer la détection précoce des feux) ;

✓ création d'un arrêté cadre feu permettant de prévoir les restrictions associées à un niveau de risque géographique et météorologique (météo des forêts) ;

✓ réalisation, sur le terrain, d'aménagements permettant d'augmenter la résilience des zones les plus exposées (points de pompage aménagés, recul du front boisé / front bâti, création d'accès aux massifs).

Ce plan d'action a été renforcé par une communication appuyée, qui visait à renforcer l'« acculturation des populations » avant la saison estivale 2023 (intérêt du débroussaillage, mesures comportementales utiles, sensibilisation des touristes et publics scolaires...).

Chiffres clés / feux de forêt

- 1000 hectares brûlés dans le département en août 2022
- Renfort de 2 colonnes soit 152 sapeurs-pompiers et 43 engins en provenance de 13 départements
- Premier engagement des moyens aériens de la sécurité civile dans la zone de défense Est (4 canadiens, 2 hélicoptères bombardiers d'eau, 1 avion Dash)
- Mobilisation de 180 agriculteurs
- Aucune victime physique ou dommages matériels important (bâti)

Lien Internet :

<https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-feux-foret>

Retour en images : gestion de crise d'août 2022

Crédits : Préfecture du Jura / SDIS du Jura / L'Hebdo du Haut-Jura et du Haut-Bugey



3.2 La présence pérenne du loup dans le Jura

Le plan d'action loup est destiné à concilier la présence pérenne de l'espèce lupine et la protection des troupeaux bovins, lourdement prédatés en 2022 sur le massif et le département du Jura.

Il est destiné à gérer l'année 2023 en limitant les prédatations en application de la réglementation, dans l'attente du nouveau plan national d'action qui débutera en 2024.

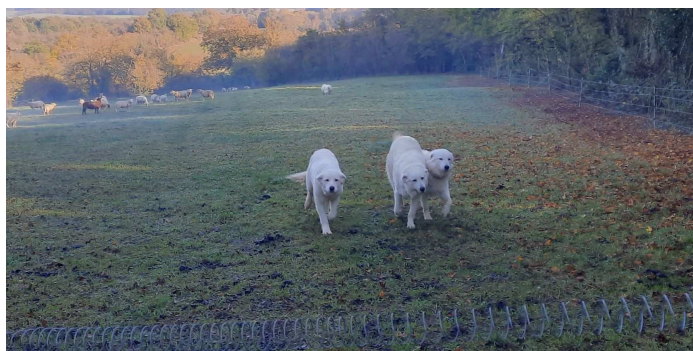


Une procédure a été mise en place pour raccourcir les délais d'expertise et de décision des services de l'État : intervention rapide de l'OFB pour le constat technique, organisation d'une astreinte de jour et de nuit pour l'État, formation des louvetiers à l'intervention nocturne (en effarouchement ou tir de défense simple), communication automatique avec le monde agricole pour faire connaître les attaques survenues à proximité.



Ce plan d'action a permis de protéger les troupeaux prédatés contre de nouvelles attaques de loup.

En parallèle, la préparation de la nouvelle réglementation (PNA 2023-2027) a été initiée, sur la base des échanges tenus avec l'ensemble des parties prenantes réunies 2 fois dans l'année au sein du comité grands prédateurs.



Chiffres clés / loup

Une présence permanente du loup dans le département

Des attaques sur bovins, plus de 15 prédatations dans le Jura en 2022

Un plan d'action adapté au contexte réglementaire (protéger les troupeaux et préserver l'espèce lupine)

Lien Internet :

<https://agriculture.gouv.fr/plan-national-dactions-2018-2023-sur-le-loup-et-les-activites-delevage>

3.3 Lancement de la nouvelle PAC et transfert de compétences FEADER

En 2022, l'État a achevé l'instruction des aides FEADER agricoles destinées à accompagner des projets du type construction de bâtiments, gestion des effluents d'élevage, installation des jeunes agriculteurs. Cette fin de gestion a permis à la fois d'instruire presque 70 nouveaux dossiers d'installation, mais aussi de solder de nombreux dossiers déposés depuis 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les aides FEADER non surfaciques sont instruites par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté. Un agent de l'État a rejoint la Région pour poursuivre la gestion de ces dossiers. Aucun retard n'a été pris dans ces instructions, le transfert s'est effectué dans des conditions satisfaisantes pour les agriculteurs jurassiens.

La nouvelle génération d'aides pour la politique agricole commune, incluant le transfert de la gestion des aides non surfacique au Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, a été préparée en 2022 pour que les presque 1700 bénéficiaires de cette aide de l'État basculent facilement dans la nouvelle organisation et utilisent les nouveaux applicatifs de la PAC 2023-2027.

L'élément le plus marquant est l'utilisation des images satellite par un nouveau système de suivi des surfaces agricoles en temps réel (3STR). Ce système permet d'aider la vérification des surfaces cultivées pour fiabiliser la distribution des aides.

Le Jura a expérimenté ce nouveau système, qui a ainsi pu être amélioré avant son lancement. L'enjeu de cette nouvelle génération de PAC est notamment de maintenir l'excellence de la filière des AOC jurassiens, la transmission des exploitations, tout en :

- ✓ favorisant le développement d'un secteur agricole innovant, résilient et diversifié garantissant la sécurité et la souveraineté alimentaire ;
- ✓ renforçant la protection de l'environnement et l'action pour le climat afin de contribuer aux objectifs de l'Union ;
- ✓ renforçant et consolidant le tissu socio-économique des zones rurales.

Chiffres clés / PAC

- 1700 agriculteurs bénéficiaires des aides de la PAC
- Montant total attribué de plus 69 millions d'euros

Lien Internet :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Aides-PAC-politique-agricole-commune-et-conditionnalites/PAC-2023-2027/INFO-PAC-N-1>

3.4 Les plans alimentaires territoriaux

Amplifier la dynamique territoriale

Depuis 2021, le Jura compte quatre Projets Alimentaires Territoriaux labellisés : le PAT du Pays Dolois, le PAT Cœur du Jura, le PAT "bio" du Pays Lédonien et le PAT du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

En 2022, le PAT Cœur du Jura et le PAT Dolois ont présenté leurs diagnostics alimentaires et dégagé des axes de travail pertinents sur leurs territoires (mise en relation entre acteurs locaux pour le pays Dolois, soutenir les filières locales, valoriser la qualité des produits, réduire l'impact environnemental de l'alimentation et encourager l'approvisionnement local dans la restauration collective pour Arbois-Poligny-Salins).

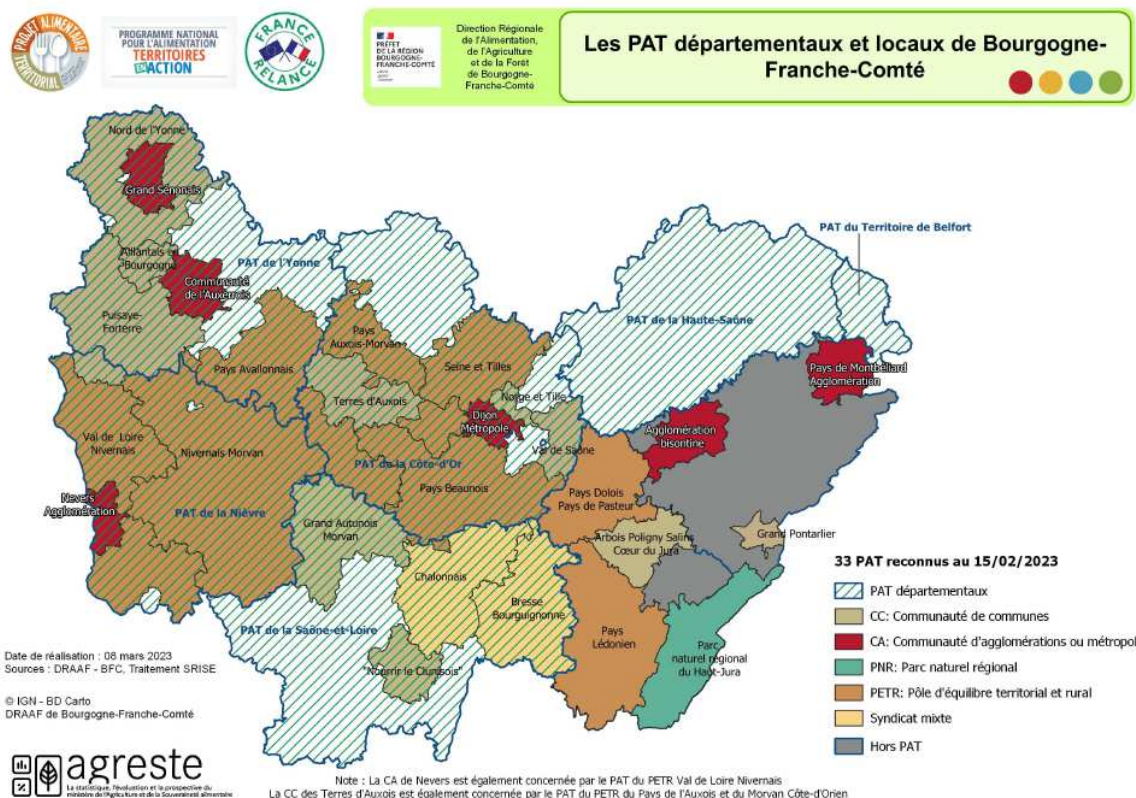
Le PAT du PNR du Haut-Jura est piloté par un conseil local de l'alimentation composé de collectivités, de partenaires agricoles et de membres de la société civile qui élaborent ensemble les priorités du PAT. Les premières actions visent ainsi la sensibilisation des enfants à l'alimentation durable, la mobilisation du foncier pour la diversification dans un territoire d'AOP Comté et la structuration de circuits courts.

Le PAT du Pays Lédonien s'est construit autour de l'enjeu de la ressource en eau et le besoin de protéger les périmètres de captage. L'objectif retenu pour le PAT a donc été le développement de l'agriculture biologique. Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Ensemble Bi'Eau », créée au printemps 2021 dans le cadre de ce PAT, offre un outil financier pour des projets de développement de l'agriculture biologique. La SCIC commercialise de la viande bovine bio, et a pour projet la production puis commercialisation de pâtes et nouilles bio.

L'État est fortement impliqué aux côtés des acteurs locaux pour accompagner ces dynamiques. En 2022, un recrutement est dédié à l'appui aux collectivités, souvent dépourvues d'ingénierie localement accessible, pour amplifier la dynamique territoriale pour valoriser l'accès à une alimentation locale variée, de qualité et favorable à la santé et au pouvoir d'achat des ménages.

Chiffres clés / PAT

4 plans alimentaires territoriaux labellisés dans le Jura



3.5 La filière locale bois / forêt à valoriser

Le Jura est le département le plus boisé de Bourgogne-Franche-Comté ; la moitié de sa superficie est recouverte de forêts et plus de 98 % des communes du département sont propriétaires de parcelles. La filière forêt-bois représente par ailleurs 4 % de l'emploi salarié dans le département. Les enjeux écologiques et économiques mis en exergue par les Assises nationales de la forêt et du bois sont alors des préoccupations prioritaires dans le département.



Déplacement de M. Jean CASTEX, Premier ministre, le 11 mars 2023 dans le Jura
Visite de la scierie Chauvin, à Champagnole
Annnonce des 10 premiers lauréats jurassiens du programme « Territoires d'industrie »

Une instance de gouvernance de la filière forêt-bois s'est ainsi réunie le 30 juin 2022 en préfecture afin de rassembler à l'échelle du Jura l'ensemble des acteurs de la filière pour échanger sur les aides de l'État en faveur de la filière, le développement de l'AOC Bois du Jura, les contrats d'approvisionnement, le morcellement forestier, les conséquences de la crise sanitaire et les moyens d'y rendre la forêt plus résiliente, les tensions de recrutement...

La filière forêt-bois dans le Jura fait en effet face à deux défis majeurs :

→ **Le nécessaire renforcement des capacités de valorisation de la ressource en bois**, à travers la constitution d'une filière d'approvisionnement en bois local ;

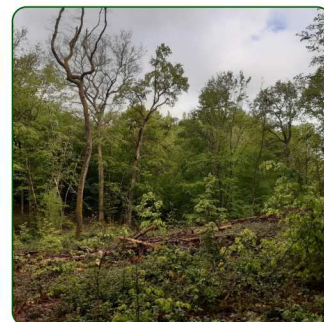
Les services de l'État se montrent cependant vigilants quant à la mobilisation de la ressource bois : si l'essor du bois-énergie permet de valoriser une ressource avec peu de débouchés et s'inscrit dans les objectifs gouvernementaux d'accélération de la transition énergétique, l'installation de nouvelles unités de granulation sur le territoire est ainsi mise en balance avec la disponibilité de la ressource dans le département.

Par ailleurs, les tensions de recrutement dans la filière sont un frein à la constitution d'un circuit court de bois local. Un Campus des métiers et des qualifications Forêt-bois de Bourgogne Franche-Comté a ainsi été labellisé afin d'anticiper les évolutions de la filière, adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et développer l'attractivité des métiers.

→ **L'adaptation de la gestion forestière au changement climatique ;**

En octobre 2022, lors d'une visite de M. le Préfet en bois de Ban dans le Haut-Jura, est née une réflexion vers l'expérimentation sur un périmètre restreint d'un dispositif renforcé de détection des scolytes et de mobilisation des bois scolytés, en lien avec la Sous-préfecture de Saint-Claude, la Direction départementale des Territoires, la Communauté de communes Stations des Rousses Haut-Jura, l'Office National des Forêts, le syndicat des forestiers privés de Franche-Comté et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

**Adaptation
aux
changements
climatiques**



Le territoire bénéficie, pour sa conversion vers le tourisme quatre saisons, d'un important accompagnement en ingénierie et en investissement dans le cadre du programme « avenir montagne » porté par le commissariat à l'aménagement du massif du Jura.

Les problématiques liées à la conciliation des usages, notamment eu égard à la présence du Grand Tétras dans les forêts d'altitude du Haut-Jura sont nombreuses.

Chiffres clés / forêt-bois

Dans le cadre des Assises de la forêt et du bois, lancées le 19 octobre 2021, ont été alloués au niveau national :

- 400M€ pour une industrie du bois souveraine
- 200M€ pour le renouvellement forestier